# ASSOCIATION de GESTION et de REGULATION des ANIMAUX DEPREDATEURS et PREDATEURS des Alpes Maritimes A.G.R.D.P 06

Site internet : <a href="http://apam06.free.fr/">http://apam06.free.fr/</a>



Nice, le 21 décembre 2019

Siège social:

Chez M. Joël Kootstra 362 Avenue Janvier Passero 06210 Mandelieu

Mail: apam06pres@gmail.com

Tél: 06 80 46 77 57

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf (2019), le 20 décembre à 18 heures, les membres de l'A.G.R.D.P 06 se sont réunis à la Fédération des chasseurs des Alpes-Maritimes, 38 avenue Saint Augustin, 06200 NICE sur convocation régulière qui leur a été adressée par Monsieur GUY BLANCHARD, Président de l'Association.

Il est constaté à l'examen de la feuille de présence, en entrant en séance, que 4 membres du bureau et 10 adhérents sont présents ou représentés.

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale extraordinaire est close à dix-huit heures quinze.

L'assemblée générale ordinaire est alors ouverte à dix-huit heures trente.

#### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### DU 20 DECEMBRE 2019

#### Ordre du jour :

- ✓ Rapport moral (saison écoulée et préparation de la saison future).
- ✓ Bilan de l'évolution de la législation sur le piégeage.
- ✓ Actions envisagées pour la saison future.
- ✓ Election par tiers du Bureau.
- ✓ Rapport financier.
- ✓ Questions diverses.

#### Sont présents:

Membres du Bureau: Messieurs Guy BLANCHARD, Jean-Marc DE LA ROCCA, Jean FONTANA.

Excusés: M. Paul REQUENA, M. BOVIS et M. Joël KOOTSTRA.

ainsi que 4 adhérents.

16 personnes se sont excusées compte tenu des conditions météorologiques et ont donné pouvoir au Président pour voter.

#### Renouvellement du bureau par tiers :

Monsieur Jean-Marc DE LA ROCCA (secrétaire) est réélu à l'unanimité et reconduit dans ses fonctions.

Monsieur LESTRUHAUT Jean-Marc, 3236, route du Pont Charles Albert 06510 - Le Broc et élu à l'unanimité comme membre.

#### **Rapport moral**:

Le rapport moral est présenté par M. Guy Blanchard. Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

#### Intervention de M. Jean-Marc DE LA ROCCA:

M. de la Rocca fait une brève présentation de l'évolution des textes en matière de piégeage. Il fait un point de situation sur les dégâts commis par le renard et l'étourneau.

Il présente l'étude en cours réalisée par l'AGRDP06 concernant la présence significative du renard sur le département. Pour améliorer les résultats, nous nous sommes rattachés à l'étude sur la présence de loups réalisée par la FDCAM.

14 pièges photographiques ont été placés entre l'Estéron et le Bouyon par l'association.

Grâce à ce rattachement, avec la FDCAM, nous disposons d'éléments recueillis sur les communes de Gréolières et Les Ferres.

<u>Nota concernant les dégâts</u>: Estimation des dégâts de renards dans les élevages d'agrément: peu de retour de constats de dégâts. Il est donc primordial de faire un effort dans ce domaine.

#### **Rapport financier:**

Le rapport financier est présenté par M. Guy BLANCHARD en l'absence du trésorier (excusé). Le solde de 2019 est équilibré (cf. annexe)

La situation au 20 décembre 2020 (réserves comprises) laisse apparaître un solde positif de 8421,02 €.

Proposition d'un vote à main levée

Résultat du vote : le rapport financier est approuvé à l'unanimité. Le bilan est signé par deux membres présents.

#### Actions envisagées pour la période à venir (exposé de M. GUY BLANCHARD):

- Entretien du sentier de piégeage de LE BROC à réaliser avant le prochain stage.
- Demande de subvention au conseil départemental: Vente de pièges: Comme l'an passé, la vente de piège se fera lors des stages et sera limitée aux pièges disponibles. Aucune commande ne sera prise compte tenu des délais aléatoires d'approvisionnement.

#### **Questions diverses:**

Les questions diverses ont essentiellement concerné des précisions sur les exposés du Président et du secrétaire.

Le Président rappelle que l'association ne fait pas de pots ni de repas de cohésion car notre politique est de réserver les finances le l'association aux actions en rapport avec le piégeage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H15.

M. Guy BLANCHARD, Président

M. Jean-Marc DE LA ROCCA Secrétaire

### ANNEXE ARCHIVEE - NON PUBLIEE SUR INTERNET